Commission Documentaire du 16 septembre 2025
Compte-rendu

Ordre du Jour

1. **Point sur la négociation Réalisateurs Documentaires**

2. **Diffuseurs**
   FTV : La Fabrique, Slash, Outre-mer
   Canal+
   Arte
   TV5 Monde

3. **CNC – Aides à l'amont Séries Documentaires**

Négociation Réalisateurs Documentaires

Les négociations sur la rémunération des réalisateurs de documentaires sont en cours depuis de nombreuses années.
La négociation relancée l'année dernière part sur un système de rémunération en trois étapes :

- EME (dossier de présentation) – Enveloppe Minimale d'Écriture.
- EMD (convention de développement) – Enveloppe Minimale de Développement.
- EMR (réalisation) – Enveloppe Minimale de Réalisation.

➢ Voir la présentation en annexe

L'EMR s'appliquera comme une enveloppe globale pour tous les réalisateurs, s'ils sont plusieurs à travailler sur une même œuvre.
Son montant sera fonction des financements de l'œuvre.
Il s'agira de valeurs minimales et non de valeurs d'usage.
Un seuil dérogatoire sera étudié pour les documentaires les plus fragiles.

Afin de mener à bien les négociations, 4000 œuvres ont été étudiées à des fins statistiques.

La négociation porte sur des films très hétérogènes (y compris des films non aidés par le CNC) ; le système qui en ressortira doit donc convenir à un maximum de configurations.

Interrogations ou commentaires des adhérents participants à la commission :

- Est-ce que le nombre de jours sera compatible avec le bonus CNC ?
  > Les négociateurs essaient de tenir compte de cela et souhaitent sécuriser ce point en amont de la signature de l'accord
- Il y a un risque d'inflation des budgets
  > Les négociateurs essaient de mettre la valeur de l'EMR sous les pratiques actuelles. Il faut bien avoir en tête que les chiffres seront des minimas.
- Que se passe t'il si des collaborateurs artistiques rejoignent le film en cours ?
  > Le contrat réalisateur n'est pas remis en cause
- Est-il possible de signer un contrat avec option en précisant le montant final possible ?
  > Attention au droit du travail ! il y a risque d'être conduit aux prud'hommes
- Est-ce que tous les syndicats sont alignés ?
  > Il y a beaucoup de réunions intermédiaires entre syndicats de producteurs.
  > Les organisations de salariés sont plutôt constructives. FO pourrait venir à la table des négociations.

L'objectif est de signer l'accord au FIPADOC fin janvier 2026.
D'ici là, le SPI va préparer un tableau des exemples de documentaires correspondant aux différentes cases Documentaire de France Télévisions, afin de présenter une étude précise et chiffrée. Chaque adhérent pourra ainsi se situer par rapport aux négociations en cours.
Les adhérents seront consultés pour étudier la base de calcul des films.

Diffuseurs

France Télévisions

On constate une stagnation des signatures et des commandes.

Le Conseil d'administration de France TV a adopté et validé un budget en déficit, mais l'État lui demande de revoir le budget avec des économies drastiques. Or, pour la première fois, le Ministère de la culture se range aux côtés du Ministère du budget.
Au mois de juillet, France TV a dénoncé ses accords d'entreprise (relations avec les employés de FTV). Le résultat ne sera pas perceptible avant trois ans.

Le projet de holding est suspendu depuis la chute du gouvernement Bayrou.
Le Modem et le groupe centriste sont conscients que la création de la holding n'est plus une priorité car sa création va engendrer des coûts importants.

Le risque d'une révision de nos accords de création existe, d'autant que FTV affirme avoir deux ans de stock de diffusion.

Outre-mer : depuis l'arrêt de La Fabrique à Malakoff (pour rejoindre le siège), les producteurs ont l'impression que les chaînes La 1ère sont impactées.

- ➢ Le SPI va reprendre contact avec les antennes Outre-mer.

La Fabrique

Il y a d'importants problèmes : prise en charge des frais de déplacement, délais de 12 mois pour les montages…

Par ailleurs, les antennes régionales sont en cours de réorganisation

- Le SPI va demander à FTV de faire un point La Fabrique / Antennes régionales
- Les adhérents sont invités à faire remonter leurs problèmes avec La Fabrique à Sébastien Meunier : smeunier@lespi.org

Slash

L'onglet « Slash » sur France.tv n'existe plus. Les productions sont intégrées dans « Fiction » ou « Documentaire ».

Il semblerait que les diffusions Slash soient redirigées vers les réseaux sociaux, d'autant qu'un contrat a été passé entre Slash et BRUT.

Ce qui inquiète les adhérents est la diffusion de Slash sur YouTube qui peut être considéré comme un pillage des droits. Les adhérents proposent la présentation d'un encart « carton » précisant que YouTube doit être réservé à l'usage privé.

Des adhérents se plaignent de changements d'orientation ou d'arrêt de projets (parfois brutalement).

Pour information, Marie Emmanuelle Wamanisa, conseillère programme, devrait quitter son poste.

- Le SPI va demander un rendez-vous global sur les programmes

Canal+

Après de longs mois sans engagement, le groupe a annoncé la reprise des commandes. Le stock de programme était important.

Brigitte Coquelin quitte C+. Elle devrait être remplacée par Christopher McLoughlin.

Le SPI a rencontré Maxime Saada le 27 juin dernier. Il avait alors argumenté auprès de la délégation les pertes d'argent sur la France pour expliquer la limitation des dépenses. Il a confirmé que les accords seraient respectés, mais en se tenant au strict minimum. Il a cependant annoncé qu'il souhaite un nouvel accord.

Les adhérents sont sondés pour savoir si certain.es ont signé un projet avec Canal+ : il y a eu un refus. Il semblerait que C+ Outre-mer signe sur les Antilles.

Pour information, C+ a signé l'adaptation du livre de Philippe de Villiers ainsi que celui d'Éric Zemmour (signé pour C8 que C+ a dû récupérer suite à la fermeture de la chaîne) pour des montants plus importants que la moyenne.

ARTE

Langues
Il y a une négociation en cours avec Arte sur les langues, pour une valorisation des versions sous-titrées en cas de sous-titrage au-delà des quatre langues de base. Les sommes se situeraient entre 12.000€ et 18.000€, selon les territoires.
Pour des raisons politiques, Arte envisage la possibilité de céder les droits sur l'Ukraine, en ukrainien, ainsi que sur la Roumanie.
Actuellement, les discussions sont au point mort, elles devraient bientôt reprendre.

Fact checkin
La clause demandant de produire deux sources pour attester des affirmations énoncées dans les documentaires serait déjà dans les contrats. Un adhérent a pu le constater.

Fair use
Arte a des soucis en justice avec Disney. Il faut donc être vigilent quant à l'utilisation de leurs œuvres.

Intelligence artificielle
La recommandation d'Arte : pas d'utilisation libre.
Le CNC s'interroge également sur le sujet. La question va donc se retrouver dans les dossiers de demande au CNC (comment, pourquoi et dans quel but utiliser l'IA).

- Une rencontre avec Arte Strasbourg est à prévoir

TV5Monde

Les programmes de TV5Monde sont désormais repris sur la plateforme France.tv
La chaîne n'exclue pas d'être également présente sur Amazon ou d'autres plateformes. Ce qui intéresse TV5Monde est la présence dans les pays étrangers.

- Un rendez-vous est à prévoir sur les données éditoriales.
- Les adhérents sont invités à transmettre d'éventuelles questions et informations pour la préparation de ce rendez-vous.

CNC

Bonne nouvelle : le CNC a décidé d'assouplir les aides en amont.
Les aides au développement vont être déforfaitisées et seront décidées en fonction des besoins. 30.000€ deviendra la somme maximale.
Ces aides seront également ouvertes aux producteurs qui ont un reliquat de compte automatique.
La mesure sera présentée fin septembre au conseil d'administration du CNC pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2026.

Pour information, le CNC organisera le 7 octobre une journée complète sur l'intelligence artificielle.

****

La prochaine commission Documentaire se tiendra le 12 novembre

Le Syndicat
de la Production
Indépendante

Commission documentaire

Point d’étape sur la négociation en cours sur la rémunération minimale des réalisateur·rice·s de documentaires audiovisuels

16 septembre 2025

Négociation d'une rémunération minimale pour les réalisateurs de documentaires audiovisuels

- **3 étapes** : écriture, développement, réalisation
- 3 enveloppes forfaitaires à répartir éventuellement entre les co-auteurs :
  - Enveloppe minimale d'écriture (**EME**)
  - Enveloppe minimale de développement (**EMD**)
  - Enveloppe minimale de réalisation (**EMR**)

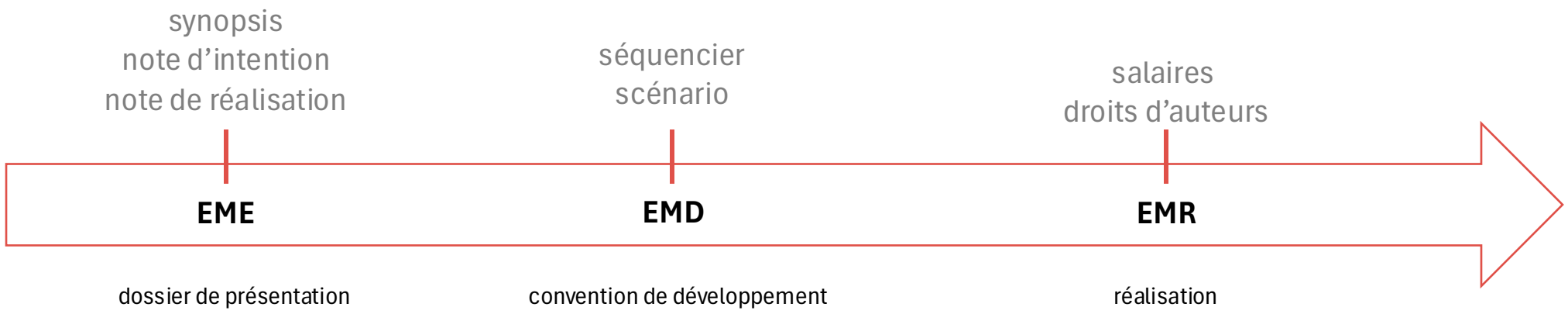

Les rémunérations en droits d'auteurs versées au titre de l'EME et/ou de l'EMD sont exclues de l'EMR : les trois enveloppes se cumulent.

Enveloppe minimale d’écriture

- *Accord signé et en vigueur depuis janvier 2023*

- **Périmètre** : œuvres susceptibles de relever du répertoire de la Scam d’au moins 52’ destinées à une première exploitation par des éditeurs de service de télévision ou SMAD

- **Minimum garantis <u>en droits d’auteurs bruts</u>** :
  - 1.000,00 € <u>à la commande du dossier de présentation</u>
  - Complément de MG permettant d’atteindre au minimum 2.000,00 € <u>à la réunion de 6.000,00 € de financements dédiés à l’œuvre</u>

📎 Note du SPI
📎 Accord du 23 janvier 2023

Enveloppe minimale de développement

- *En cours de négociation*

- **Périmètre** : œuvres susceptibles de relever du répertoire de la Scam d'au moins 52' destinées à une première exploitation par des éditeurs de service de télévision ou SMAD

- **Condition** : signature d'une convention de développement avec l'éditeur de service

- **Minimum garantis en droits d'auteurs bruts** :
  - *XXXX €* pour le séquencier
  - *XXXX €* pour le scénario

  Ou *XXXX €* en cas de scénario sans commande de séquencier.

- Enveloppe répartie entre les co-auteurs de l'œuvre

Enveloppe minimale de réalisation (1/2)

- *En cours de négociation*
- **Périmètre** : œuvres susceptibles de relever du répertoire de la Scam destinées à une première exploitation par des éditeurs de service de télévision ou SMAD
- **Structure** : salaires bruts du ou des réalisateur·rice(s) + droits d'auteurs du ou des réalisateur·rice(s)
- **Montant** : défini en fonction des financements de l'œuvre réunis par le producteur délégué : plus les financements sont importants, plus l'EMR à verser au(x) réalisateur·rice·s augmentera.
- **Seuil de déclenchement** : une très large majorité des réalisateur·rice·s d'œuvres documentaires sera couverte par l'EMR, mais en-deçà d'un certain niveau de financements, l'EMR ne sera pas applicable.

Idée : éliminer les mauvaises pratiques et fixer des enveloppes minimales de réalisation qui tiennent compte de l'économie des projets.

Enveloppe minimale de réalisation (2/2)

- *En cours de négociation*

- **Financements pris en compte** : apports en numéraire du ou des éditeurs français, aides sélective/automatique du CNC, aides des régions et collectivités territoriales, aide à la production Procirep, apports en industrie du ou des éditeurs français à hauteur de 50% de leur valeur, part revenant au producteur français de l'aide à la production du programme Media (tv online)

- **Financements exclus** : crédit d'impôt, financements étrangers, MG distribution, Sofica, financements fléchés…

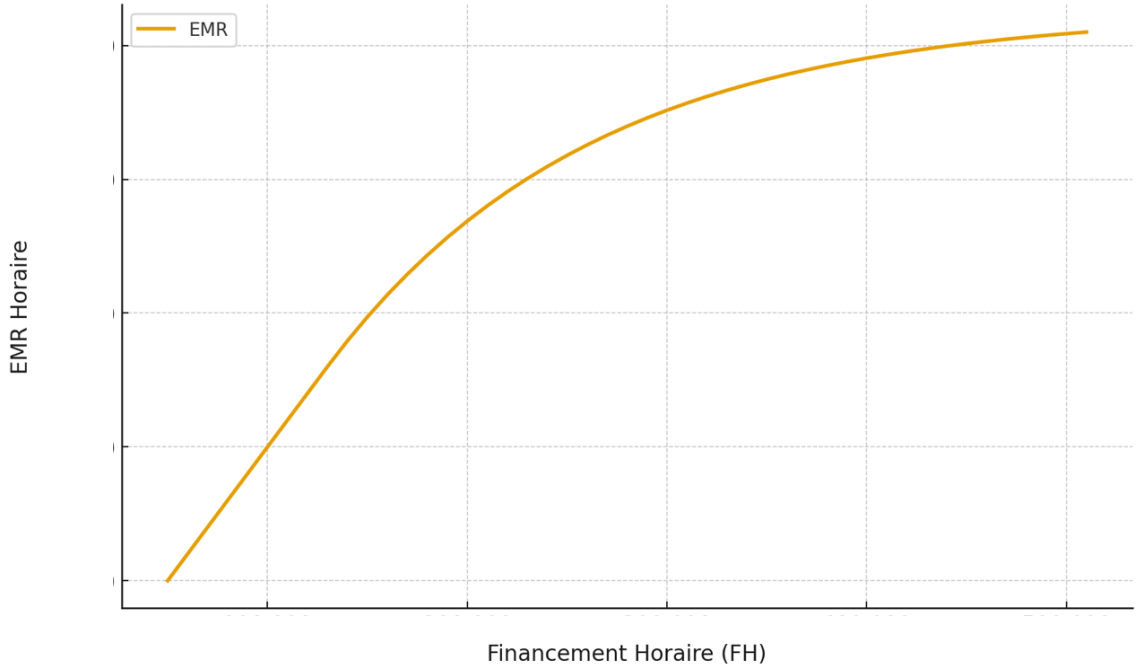

Salaire minimum conventionnel

- *En cours de négociation*

- **Deux niveaux de salaire minimum :**
  - Un salaire minimum conventionnel de base
  - Un salaire minimum conventionnel dérogatoire

- Tous les réalisateur·rice·s d'œuvres documentaires seront désormais couverts par un salaire minimum : soit le salaire conventionnel de base, soit le salaire conventionnel dérogatoire.

- **Salaire dérogatoire** : pour les œuvres n'atteignant pas un certain niveau d'apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs français (ADHN)

- Le cumul de fonctions (chef opv/chef monteur) avec celle de réalisateur·rice fera l'objet d'un encadrement spécifique.